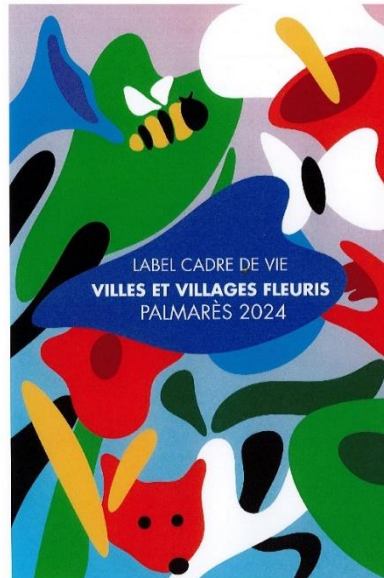




LA GAZETTE

Villages fleuris



Grâce au travail fourni par nos agents communaux sur l'aménagement et l'entretien des espaces verts, notre commune conserve sa fleur au label Villages Fleuris. Il s'agit d'une belle reconnaissance de l'engagement de nos employés communaux et de notre commune. De plus, la commune a remporté le Prix de la valorisation du patrimoine végétal naturel et spontané attribué par la Région.

Biens sans maîtres

Après de multiples procédures, la commune a enfin pris possession des biens sans maître. Pour rappel, les biens sans maître sont des biens immobiliers dont le propriétaire identifié est décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession.



Aménagement espace jeunes

La Municipalité en lien avec les conscrits, a proposé l'aménagement d'un espace destiné aux jeunes de la commune dans le but d'avoir un lieu convivial pour se retrouver. Un babyfoot, des jeux de société, un canapé et un mange debout seront notamment installés pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de se retrouver pour échanger et s'amuser dans un endroit qui leur est spécialement dédié. L'aménagement de cet espace est prévu dès cet été.

Machine à pain



La commune a validé l'investissement d'une nouvelle machine à pain avec lecteur de carte bleue qui remplacera celle qui se trouve actuellement à Chantat, à côté de la mairie. Elle sera donc propriétaire des deux distributeurs de pain. Cet équipement sera toujours approvisionné par la boulangerie Lastique à Orcines.

Le fond de concours de Riom Limagne et Volcans permet une aide de 30 % de l'investissement.



CAUE

Pour répondre à la dangerosité de la rue, la commune a sollicité le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour effectuer une étude de faisabilité de mise en sens unique de la portion de route entre la place de la Croix et le trompe l'œil rue des Pradeaux (voir plan). Il ne s'agit que d'une étude, sans engagement de mise en application.

Le CAUE peut aussi effectuer des conseils aux particuliers. Avant tout projet, les administrés peuvent rencontrer un.e architecte conseiller, urbaniste ou paysagiste du CAUE, il vous conseillera gratuitement dans vos démarches. Il vous donnera les pistes qui vous permettront d'habiter mieux, hors de tout acte marchand, car le CAUE n'assure pas de mission de maîtrise d'œuvre.

Il vous conseille pour réfléchir sur l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, l'organisation de vos espaces de vie et l'aménagement des espaces extérieurs, l'utilisation des énergies renouvelables pour un habitat confortable et économe en énergie.

Il vous donne des idées pour transformer une habitation, repenser votre mode de chauffage, rénover une toiture, faire un ravalement...

Il vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension...

Des permanences sont tenues avec ou sans rendez-vous en présentiel ou en visioconférence. Vous trouverez plus d'informations sur leur site caue63.com dans la rubrique « Conseils aux particuliers ».



Bruit de voisinage

L'été est là et les travaux d'entretien ont débuté, un rappel sur les horaires est le bienvenu.

Il est donc autorisé d'effectuer ces travaux aux jours et horaires suivants :

- lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Mutuelle régionale

La Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place une mutuelle santé régionale à destination de tous les habitants de notre région. 5 niveaux de garanties adaptés à tous les budgets sont proposés, une offre spéciale pour les 18-30 ans, aucun délai de carence, etc...

Si vous souhaitez plus d'informations, merci d'écrire à mairie.services@chanatlamouteyre.fr, nous vous enverrons la documentation détaillée.